Principes d'hygiène générale et d'hygiène hospitalière à l'attention des partenaires de l'offre aux enfants intitulée "Lieu de vie" et des partenaires de l'Espace éducatif

Services concernés: Département médico-chirurgical de pédiatrie (DMCP)

Partenaires concernés: Pinceaux magiques, Espace musique, Fondation Ida, Amitié pour toi, Activités physiques adaptées, Clowns Théodora, ARFEC, Enseignants de l'Ecole à l'hôpital intervenant en chambre et Bénévoles DSO

OBJET

L'être humain est naturellement colonisé par une grande quantité de micro-organismes. Que ce soit au niveau de la peau ou des muqueuses, ces micro-organismes font parties de la flore dite commensale qui est naturelle et non pathogène pour l'individu sans facteur de risque d'infection.

Le personnel travaillant en milieu hospitalier peut être porteur, la plupart du temps de façon transitoire, de micro-organismes dits hospitaliers sélectionnés par les caractéristiques de cet environnement (patients infectés, administration d'antibiotiques, utilisation d'antiseptiques et de désinfectants, etc). Si ces micro-organismes sont la plupart du temps inoffensifs pour le personnel, ils peuvent être pathogènes pour le patient présentant des facteurs de risque d'infection, comme :

1. Ages extrêmes de la vie
   - Jeune enfant
   - Personne âgée
2. Maladies chroniques ou aiguës, ou conditions particulières générant des troubles de l'immunité
   - Cancer ou hémopathie
   - Maladies du métabolisme comme le diabète
   - Personnes présentant une immunodéficience congénitale ou acquise, ou prenant des immunosuppresseurs
   - Affections respiratoires (asthme, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), mucoviscidose, …)
   - Insuffisance hépatique
   - Insuffisance rénale
   - Maladies cardiovasculaires
   - Femmes enceintes
3. Dispositifs invasifs ou interventions au cours desquelles des germes peuvent être introduits dans l'organisme
   - Voies intra-vasculaires
   - Sondes vésicales
   - Ventilation mécanique invasive
   - Interventions chirurgicales
   - …

Afin de prévenir la transmission de micro-organismes potentiellement pathogènes au sein du personnel et de la population hospitalisée, un certain nombre de mesures préventives doivent être appliquées par tout le personnel en contact direct avec les patients. Elles sont classées sous les appellations Précautions standard et Mesures additionnelles.

RESPONSABILITES

ICS, ICUS du Département médico-chirurgical de pédiatrie.

REMARQUE

Sont considérés comme liquides et/ou substances biologiques le sang, l'urine, les selles, la salive, les vomissures, les sécrétions nasale, les expectorations, le lait maternel, le sperme, les sécrétions vaginales, le liquide synovial, le liquide céphalo-rachidien, le liquide pleural, le liquide péricardique, le liquide péritonéal, le liquide amniotique.

PROCEDURE

PRECAUTIONS STANDARD

Les Précautions standard visent à prévenir la transmission de micro-organismes véhiculés par le sang et les autres liquides/substances biologiques, mais également la transmission de micro-organismes par contact avec la peau intacte ou non. Les Précautions standard doivent s'appliquer lors des soins à toute personne hospitalisée quel que soit son status médical. Elles consistent en l'application d'un certain nombre de procédures :

1. L'hygiène des mains
2. Le port de gants
3. Le port d'un masque chirurgical et de lunettes de protection ou d'un masque à visière
4. Le port d'une blouse de protection
5. Le traitement des dispositifs médicaux et/ou jouets
6. Le traitement du linge
7. La gestion des déchets à risque infectieux
8. Le traitement de l'environnement hospitalier
9. La protection du personnel
10. Le placement du patient

Ci-après, les procédures 1 à 5 sont développées à l'attention particulière des partenaires de l'offre aux enfants intitulée «Lieu de vie» et des partenaires de l'Espace éducatif; les recommandations qui y figurent sont adaptées à cette catégorie de personnel et ne concernent donc que cette catégorie de personnel. Les procédures 6 à 10 ne sont pas développées dans ce document.

1. Hygiène des mains

L'hygiène des mains vise à prévenir la transmission manuportée des micro-organismes ; elle peut se pratiquer par lavage avec de l'eau et un savon ou par désinfection au moyen d'une solution ou d'un gel hydro-alcoolique; ces deux dernières options sont privilégiées en milieu de soins. Pratiquer l'hygiène des mains comme décrit dans la fiche technique destinée aux partenaires concernés.

2. Port de gants

Le port de gants vise à prévenir la contamination des mains du personnel par des micro-organismes véhiculés par le sang ou d'autres liquides/substances biologiques, puis la transmission à d'autres patients :

- Pour toute exposition prévisible à du sang ou d'autres liquides/substances biologiques, porter des gants à usage unique. Après avoir retiré les gants, procéder à une désinfection des mains par friction avec une solution ou un gel hydro-alcoolique.

3. Port d'un masque chirurgical et de lunettes de protection ou d'un masque à visière

Le port d'un masque chirurgical et de lunettes de protection ou d'un masque à visière vise à prévenir la contamination du personnel (muqueuses buccales, nasales et conjonctives) par projection de sang ou d'autres liquides/substances biologiques :

- Face à tout risque prévisible de projection de sang ou d'autres liquides/substances biologiques, mettre un masque chirurgical et des lunettes de protection ou un masque à visière.

4. Port d'une blouse de protection

Le port d'une blouse de protection vise à prévenir la contamination du personnel (surface cutanée potentiellement non intacte et tenue vestimentaire) par projection de sang ou d'autres liquides/substances biologiques :

- Face à tout risque prévisible de projection de sang ou d'autres liquides/substances biologiques, mettre une blouse de protection à usage unique.

5. Entretien des jouets et du matériel éducatif (éviter les matières textiles/poreuses non lavables/désinfectables, type bois non vernis ou carton non plastifié)

L'entretien des jouets et du matériel éducatif vise à prévenir la transmission de micro-organismes par l'intermédiaire de ce matériel. Entre deux patients, procéder à l'entretien des jouets ou du matériel éducatif comme décrit dans la fiche technique destinée aux partenaires concernés.

ISOLEMENT PROTECTEUR ET MESURES ADDITIONNELLES

Les Mesures additionnelles s'appliquent en complément aux Précautions Standard dans le but de prévenir la transmission de micro-organismes multirésistants ou à potentiel épidémiques d'un patient vers les autres patients.

La transmission des micro-organismes pouvant se faire par contact, par gouttelettes ou par aérosol, il existe 3 types de Mesures additionnelles qui correspondent à ces 3 modes de transmission. Certains micro-organismes pouvant se transmettre selon plusieurs modes (ex : varicelle = contact + aérosol), il est parfois nécessaire d'associer 2 types de Mesures additionnelles.

Lorsqu'un patient immunocompromis doit être protégé de la contamination par des micro-organismes présents dans l'environnement hospitalier, on parle alors d'Isolement protecteur.

Les procédures à suivre en présence d'un Isolement protecteur ou de Mesures additionnelles sont résumées dans la fiche technique correspondante aux partenaires concernés. Dans tous les cas, suivre la procédure indiquée sur la porte d'entrée de la chambre du patient.

PLANNING DES INTERVENTIONS

Après avoir obtenu les informations nécessaires auprès du personnel soignant, veiller à visiter les patients dans l'ordre sous-mentionné :

1. Patients en Isolement protecteur
2. Patients sans Isolement protecteur et sans Mesures additionnelles
3. Patients sous Mesures additionnelles

REMARQUES

Hygiène corporelle

L'hygiène corporelle de base vise à éliminer les sécrétions provenant notamment des glandes sudoripares et des glandes sébacées qui peuvent véhiculer une flore variable. Le jour de votre intervention dans le département médico-chirurgical de pédiatrie, veillez à respecter une hygiène personnelle et une tenue vestimentaire adéquate et propre (cf. Directive institutionnelle TENUE DU PERSONNEL ET HYGIENE AU TRAVAIL).

Signalement de maladies transmissibles dans l'entourage

Dans les jours précédant votre intervention dans le Département médico-chirurgical de pédiatrie, vous avez pu être exposé, dans le cadre privé, à des personnes présentant une maladie transmissible telle varicelle, rubéole, rougeole, grippe, etc ou avoir développé vous-même des signes d'infection. Dans ce cas, veuillez en informer l'infirmière-cheffe du service avant de prendre votre activité.

Incident impliquant du sang ou d'autres liquides/substances biologiques

En cas d'incident impliquant du sang ou d'autres liquides/substances biologiques (contamination cutanée, projections au niveau des muqueuses et/ou des conjonctives, blessure avec du matériel souillé), rincer abondamment la zone concernée à l'eau courante additionnée si possible d'un savon, puis vous adresser à l'ICUS (infirmier/ère-chef/fe d'unité de soins) qui vous indiquera la procédure à suivre.

EVALUATION

L'évaluation est sous la responsabilité des Cadres du Département médico-chirurgical de pédiatrie.

DOCUMENTS ASSOCIES

- Fiche technique «Mesures d'hygiène générale et d'hygiène hospitalière à l'attention des partenaires de l'offre aux enfants intitulée "Lieu de vie"» (Réf V-Doc : SMPH_W_FT_00002)
  Lien : http://www.hpci.ch/files/documents/dam/smph_w_ft_00002.pdf
- Fiche technique «Mesures d'hygiène générale et d'hygiène hospitalière à l'attention des partenaires de l'Espace éducatif» (Réf V-Doc : SMPH_W_FT_00036)
  Lien : http://www.hpci.ch/files/documents/dam/smph_w_ft_00036.pdf
- Directive institutionnelle CHUV : «Tenue du personnel & hygiène au travail»
  Lien intranet : http://portail.intranet.chuv/portail-intranet-directives-institutionnelles/di-tenue-hygiene.pdf

REFERENCE

- CDC Guideline for Isolation Precautions: Preventing Transmission of Infectious Agents in Healthcare Settings 2007
(Lien: http://www.cdc.gov/ncidod/dhqp/gl_isolation.html)

VALIDATION

V 1.0 validée par : Prof. G. Zanetti, Médecin-adjoint SMPH, Prof. S. Fanconi, Chef de service PED, M. F. Legault, ICS PED
V 1.1 validée par : Prof. G. Zanetti, Médecin-chef
V 1.2 validée par : Dr. C. Bellini, Chef de clinique SMPH, Mme C. Vannay-Bouchiche, ICS PED
V 2.0 et 3.0 validées par : Dr C. Petignat, Médecin associée SMPH